

# SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

## RAPPORT

### Comité syndical du 6 décembre 2023

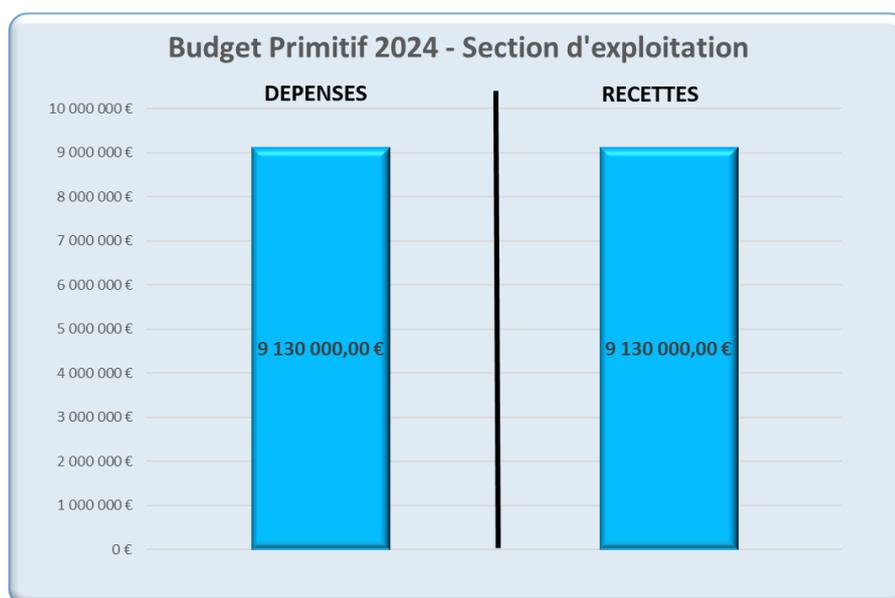
RAPPORT N° DCS2023-030

Objet : Budget « aménagement numérique » - Approbation du Budget Primitif du budget annexe « aménagement numérique » de Seine-et-Marne Numérique pour 2024

Lors du Comité syndical du 11 octobre 2023, les élus ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024.

Il convient donc maintenant d'adopter le budget primitif du budget annexe « aménagement numérique » pour l'exercice 2024.

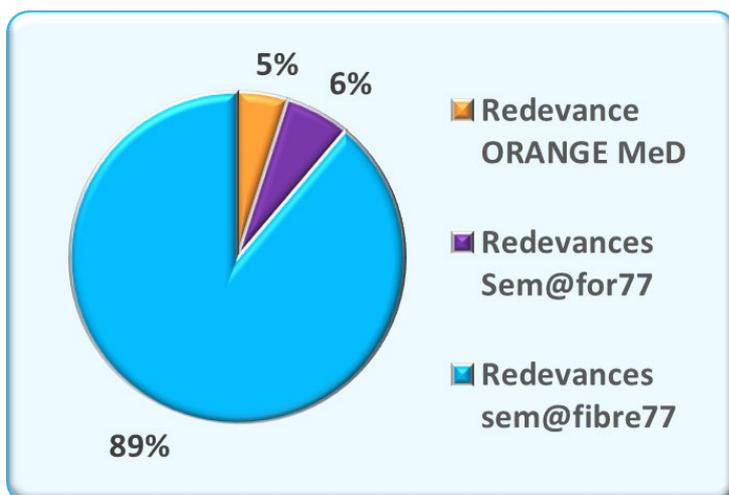
### SECTION D'EXPLOITATION



#### 1. Recettes d'exploitation :

	Pour rappel Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>4 750 000,00 €</b>	<b>9 130 000,00 €</b>
<b>002</b> RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
<b>75</b> AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 250 000,00 €	3 815 000,00 €
<b>77</b> PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	15 000,00 €
<b>042</b> OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00 €	5 300 000,00 €

**a. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**



Les redevances perçues par Seine-et-Marne Numérique sont la principale ressource de la section d'exploitation.

Elles sont estimées pour 2024 à **3 815 000,00 €** réparties comme suit :

Les redevances perçues d'Orange sont consécutives à l'application du contrat PRM-MeD (offre régulée) conclu avec le Syndicat, pour un montant de 185 000 €.

Les redevances perçues de SM THD (3 390 000 €) et de Sem@for77 (240 000 €) sont issues de l'application des contrats de DSP (contribution aux frais de

contrôle et redevance d'affermage).

**b. Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section**

Ce chapitre comprend deux articles :

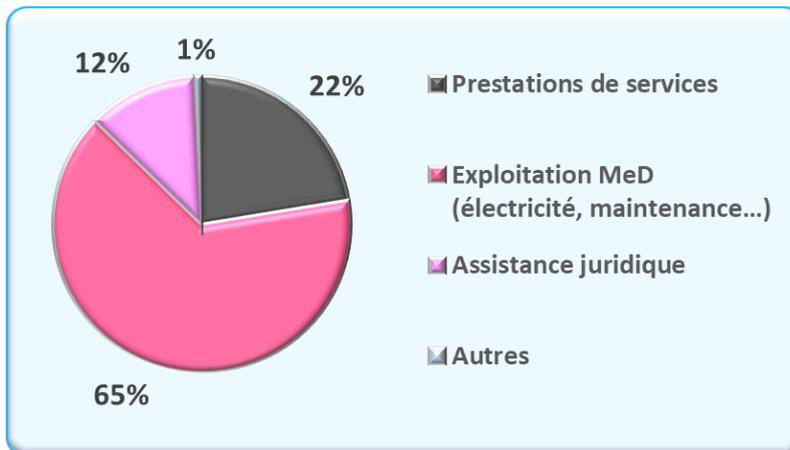
- Le 777 pour la reprise des subventions d'investissement reçues (les subventions transférées par le Département à la création du Syndicat, et celles perçues de l'ensemble des financeurs dans le cadre des programmes de Montée en Débit et de déploiement FttH). Le montant de reprise est estimé à **5 000 000,00 €** en 2024.
- le 722 permettant de faire porter sur la section d'investissement le coût du personnel remboursé au budget principal (**300 000,00 €**).

**2. Dépenses d'exploitation :**

	Pour rappel Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>4 750 000,00 €</b>	<b>9 130 000,00 €</b>
<b>011</b> CHARGES A CARACTERE GENERAL	645 000,00 €	670 000,00 €
<b>012</b> CHARGES DE PERSONNEL	200 000,00 €	300 000,00 €
<b>65</b> AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00 €	5 000,00 €
<b>66</b> CHARGES FINANCIERES	600 000,00 €	1 100 000,00 €
<b>67</b> CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 000,00 €	5 000,00 €
<b>022</b> DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €
<b>023</b> VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00 €	3 550 000,00 €
<b>042</b> OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 260 000,00 €	3 500 000,00 €

Il est proposé d'adopter les crédits de dépenses d'exploitation comme suit.

**a. Chapitre 011 - Charges à caractère général**



Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à **670 000 €** et se répartissent ainsi :

150 000 € de dépenses de prestations de services correspondant aux différents prestataires en soutien du Syndicat dans le contrôle et le suivi des DSP, comme les assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) technico-économique et financier, titulaires de marchés publics passés avec Seine-et-Marne Numérique.

En ce qui concerne le programme de Montée en Débit, celui-ci représente 65 % des dépenses à caractère général soit 435 000 €. Ce sont principalement des dépenses d'électricité, de maintenance des infrastructures de collecte optique et des armoires, et de location de fourreaux Orange.

Les crédits comprennent également 85 000 € d'autres crédits, dont 80 000 € d'assistance juridique.

**b. Chapitre 012 - Charges de personnel**

Le remboursement des charges de personnel du budget principal par le budget annexe sont estimées à **300 000 €** en 2024. Le montant du chapitre est identique au montant du remboursement inscrit au budget principal.

**c. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

**5 000 €** sont prévus au chapitre 65 pour d'éventuelles redevances pour brevets, licences, marques.

**d. Chapitre 66 – Charges financières**

Le montant des intérêts d'emprunt pour 2024 est de **1 100 000 €**. Ils concernent les intérêts de l'emprunt Banque Postale, de la Caisse des Dépôts et Consignations, et du Crédit Foncier (initialement Caisse d'Épargne).

**e. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

**5 000,00 €** de crédits sont inscrits en charges exceptionnelles dans le cas où des pénalités ou intérêts moratoires viendraient à être appliqués au Syndicat.

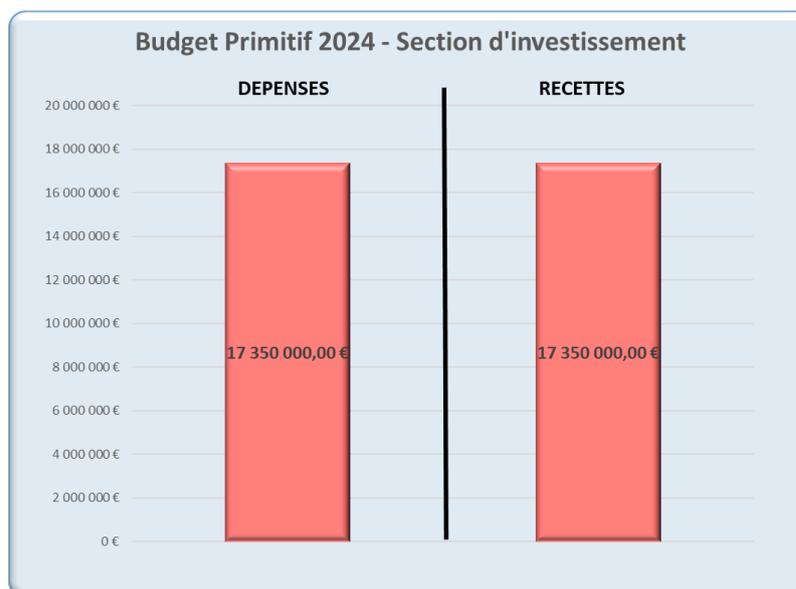
**f. Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement**

Le Syndicat procède tous les ans à un virement de crédits vers la section d'investissement afin de financer le remboursement du capital de l'emprunt. Le virement prévu au budget primitif 2024 est de **3 550 000 €**.

**g. Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section**

L'amortissement des investissements 2024 est estimé à **3 500 000 €**. Il s'agira pour cette année des immobilisations transférées du Département à la création du Syndicat, les investissements de Montée en Débit, et les investissements du marché de travaux des programmations 2016 à 2019.

## SECTION D'INVESTISSEMENT



En cohérence avec l'Autorisation de Programme, les crédits budgétaires de la section d'investissement pour 2024 sont fixés comme suit.

### 1. Dépenses d'investissement :

		Pour rappel Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>27 920 000,00 €</b>	<b>17 350 000,00 €</b>
<b>16</b>	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000 000,00 €	2 252 000,00 €
<b>20</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>21</b>	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00 €	15 000,00 €
<b>23</b>	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 380 000,00 €	5 623 000,00 €
	<i>Immobilisations en-cours Hors opérations</i>	500 000,00 €	23 000,00 €
	<i>Immobilisations en-cours Opération Sem@fibre77 affermage</i>	14 380 000,00 €	3 600 000,00 €
	<i>Immobilisations en-cours Opération Sites isolés</i>	500 000,00 €	2 000 000,00 €
<b>27</b>	Autres immobilisations financières	9 020 000,00 €	4 150 000,00 €
	<i>Autres immobilisations financières Opération Sem@fibre77 1er équipement</i>	4 000 000,00 €	1 700 000,00 €
	<i>Autres immobilisations financières Opération Sem@fibre77 Raccordement</i>	5 000 000,00 €	2 440 000,00 €
	<i>Autres immobilisations financières Hors opérations</i>	20 000,00 €	10 000,00 €
<b>040</b>	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00 €	5 300 000,00 €

#### a. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Les **2,252 M€** de crédits du chapitre 16 sont destinés au remboursement de la dette. Ils comprennent 833 K€ pour le remboursement de l'emprunt Banque Postale, 625 K€ pour le remboursement de l'emprunt CDC, ainsi qu'une provision de 794 K€ pour le dernier emprunt au Crédit Foncier.

a. **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

Une provision de 10 000 € est inscrite au budget primitif pour la prise en charge des frais de publication de marché.

b. **Chapitre 21 – immobilisations corporelles**

Le chapitre des immobilisations corporelles est doté de 15 000 € de crédits afin de permettre l'acquisition éventuelle de matériel.

c. **Chapitre 23 – Immobilisations en-cours**

Le chapitre 23 « immobilisation en cours » comprend **5 623 000 €** de crédits, répartis comme suit :

- 3 600 000 € pour le financement des dépenses liées aux marchés de travaux pour le déploiement de la partie dite « affermée » telle que prévue dans l'Autorisation de Programme (AP 2020-2024) ;
- 2 000 000 € pour financer les premiers investissements sur le programme « sites isolés » de la nouvelle Autorisation de Programme (AP 2023-2026) ;
- 23 000 € hors opérations.

d. **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières pour un montant de **9 020 000 €** correspondent aux subventions d'investissement et sont décomposées en 3 lignes :

- **sem@fibre77 (1er équipement)** : 1 700 000 € sont prévus au budget 2024 pour payer les appels à subvention du délégataire dans le cadre du premier équipement. Ils correspondent au montant prévisionnel de CP 2024 figurant au tableau des AP/CP.
- **sem@fibre77 (raccordement final)** : 2 440 000 € sont prévus au budget 2024 pour payer les appels à subvention du délégataire dans le cadre des raccordements finaux. Ils correspondent au montant prévisionnel de CP 2024 figurant au tableau des AP/CP.
- **Hors opération** : 10 000 € pour le versement de subvention de raccordement au délégataire dans le cadre de la modernisation du réseau hertzien réalisée par Sem@for77 (avenant 13 du contrat de DSP).

e. **Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section**

Cf. chapitre 042 en recettes d'exploitation.

La dépense d'investissement inscrite au chapitre 040 (**5 300 000 €**) correspond à la recette d'exploitation figurant au chapitre 042.

**2. Recettes d'investissement :**

	<b>Pour rappel Budget Primitif 2023</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>27 920 000,00 €</b>	<b>17 350 000,00 €</b>
<b>001</b> RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
<b>021</b> VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 000 000,00 €	3 550 000,00 €
<b>10</b> DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €
<b>13</b> SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	9 660 000,00 €	10 300 000,00 €
<b>16</b> EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 000 000,00 €	0,00 €
<b>040</b> OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 260 000,00 €	3 500 000,00 €

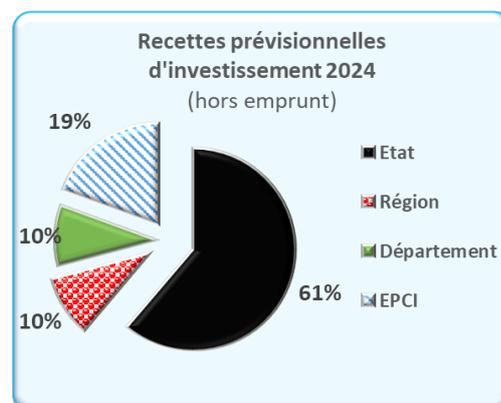
**a. Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement**

Le chapitre 021 est identique au chapitre 023 en dépenses d'exploitation (**3 550 000 €**). Il correspond au virement effectué de la section d'exploitation vers l'investissement, afin de financer les dépenses d'investissement, dont le remboursement d'emprunt.

**b. Chapitre 13 – Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement 2024 sont estimées à **10 300 000,00 €** et répartis comme suit :

- État : 6 300 000 €
- Région : 1 000 000 €
- Département : 1 000 000 €
- EPCI : 2 000 000 €



**c. Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section**

Le montant des recettes d'investissement au chapitre 040 (**3 500 000 €**) est identique à celui des dépenses d'exploitation du chapitre 042. Il correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations du programme de Montée en Débit, des biens transférés par le Département, et des immobilisations du marché de travaux des programmations 2016 à 2019.

Considérant les éléments détaillés dans le rapport ci-dessus, il est proposé au Comité syndical d'approuver le Budget Primitif 2024 du budget annexe, tel que présenté.